



## **Communiqué de Presse : Rendez-vous quasi impossibles pour les étrangers : la préfecture des Hauts de Seine condamnée !**

**Contexte :** Afin de pouvoir accéder à ses droits, toute personne, française ou étrangère, doit pouvoir obtenir un rendez-vous à la préfecture. Dans l'impossibilité de prendre rendez-vous, depuis des mois de nombreuses personnes n'arrivaient plus à déposer une demande de titre de séjour. C'est pourquoi une centaine de personnes étrangères, soutenues par des collectifs d'associations et de nombreux avocats, dans toute la région Ile de France, ont fait un dépôt collectif de référés le 10 décembre dernier pour tenter d'imposer la délivrance de rendez-vous aux personnes qui le demandent, et donc un accès à leurs droits.

### **Rapport de situation dans les Hauts-de-Seine :**

**Le tribunal de Cergy Pontoise a condamné la préfecture à 1000 euros par personne, ce vendredi 18 décembre, pour 9 personnes, ce qui revient à 9000 euros de dédommagements pour le moment, en raison des dysfonctionnements de son site internet qui viennent entraver l'accès des personnes à un rendez-vous.**

Lorsque la préfecture a appris l'existence de ce contentieux, contrainte par les référés, elle a délivré des rendez-vous à chaque personne. Les rendez-vous étant donnés juste après le dépôt de la requête mais juste avant que le tribunal ne rende sa décision, la préfecture évitait jusqu'ici les condamnations. L'effet que nous dénoncions était le passage obligé pour les personnes à agir en justice pour obtenir un rendez-vous. Cette fois-ci, pour autant, le tribunal a tenu à aller au bout de l'examen de la requête, sanctionnant la préfecture et appliquant l'article L.761-1 du code de justice administrative, elle met à charge de l'Etat une somme de 1000 euros au titre des frais supportés par les requérants et non compris dans les dépens. En condamnant la préfecture cette fois-ci malgré le rendez-vous donné, le tribunal sanctionne les dysfonctionnements. Il indique qu'une procédure en justice a un coût pour les personnes souhaitant tout simplement un accès à leurs droits, alors que le service public doit rester gratuit.

Contact presse : Judith Sebó 06 07 79 90 96

Rappel du contexte dans le communiqué ci-joint en page 2



## Non à la fermeture invisible des voies de régularisation Droit à un rendez-vous pour toutes et tous en préfecture

« Depuis trois mois, j'essaie de me connecter plusieurs fois par jour au site de la préfecture pour avoir un RV » raconte Karamoko, élève de bac professionnel, scolarisé en France depuis 4 ans.

Wahiba, mère d'un enfant lourdement handicapé, se désole : « Si nous n'arrivons pas à avoir un titre de séjour, nous ne pourrons pas le laisser en Institut Médico-Educatif. Il sera sans solution pour l'école et pour les soins ».

« Le plafond de notre appartement nous est tombé sur la tête, nous sommes considérés comme prioritaires pour un relogement, mais tant que je n'ai pas de papiers, ce n'est pas possible », constate Yasmine.

**Dans ces quelques témoignages, un aperçu de l'angoisse que ressentent tant de personnes étrangères**, de familles, de jeunes, confrontés à une impasse : en dématérialisant les prises de rendez-vous, les préfectures ont quasiment fermé les portes de l'admission exceptionnelle au séjour, seule voie d'accès à une vie normale pour tant de personnes présentes en France depuis de nombreuses années, et qui vivent, travaillent, étudient parmi nous.

**Ces pratiques préfectorales, silencieuses et invisibles**, puisque les files d'attente ont disparu, renvoient chaque usager à l'écran de son ordinateur, ou plus souvent de son téléphone, pour accéder à une première demande ou à un renouvellement de titre de séjour. De fait, elles favorisent trop souvent les trafics de revente de rendez-vous. Mais surtout elles accroissent la précarité des personnes, souvent des parents et leurs enfants, et la souffrance sociale.

**Ces pratiques préfectorales vont au-delà de la législation**, qui prévoit différentes voies d'accès au séjour et devrait garantir à chacun de pouvoir déposer son dossier, recevoir un récépissé de dépôt et faire l'objet d'une décision, elle-même susceptible de recours.

**Pire, elles sont parfois en contradiction avec la loi**, puisque le Code du Séjour impose aux jeunes devenant majeurs de solliciter leur régularisation dans leur 19ème année, alors qu'ils ne peuvent trouver de RV depuis des mois, qu'ils voient leur parcours de formation fragilisé et leur insertion sociale et professionnelle compromise.

**En dépit de nos diverses interpellations, les préfectures et sous-préfectures ne prennent pas les mesures nécessaires pour régler le problème.** Ce silence est terrible pour les personnes qui attendent toujours de sortir d'une situation irrégulière qui leur est imposée.

Toute personne doit pouvoir obtenir un rendez-vous physique, pas seulement par le biais d'Internet. C'est pourquoi **les associations mobilisées, les élus qui les soutiennent**, ont décidé, avec le soutien de nombreux avocats, **un nouveau dépôt collectif de référés le 10 décembre** pour tenter d'imposer la délivrance de rendez-vous aux personnes qui le demandent.

**Les associations et collectifs d'Île-de-France appellent à rejoindre un rassemblement régional, dans le strict respect des gestes barrières (masque obligatoire) le jeudi 10 décembre à 14h devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7 rue Catherine Puig, M° Robespierre)**

**Accès à un rendez-vous rapide de dépôt de dossier pour toutes et tous !**

**Organisations signataires : ADDE, ASMIE, CCFD Terre Solidaire, La Cimade IDF, Dom 'Asile, FASTI, Femmes de la Terre, Gisti, LDH, RESF, SAF, Secours Catholique IDF, Solidaires IDF**

**Pour le 92** : Solidarité Migrants Rueil, RESF 92, Asti-RESF Asnières, LDH92, Mozaic

**Pour le 93** : Collectif unitaire du Livre Noir 93, RESF 93, Centres Sociaux – Fédération de Seine St Denis, CCFD-Terre Solidaire 93, Femmes Solidaires 93, CGT 93, ASTI 93, MRAP 93, CSP Montreuil, CSP Livry-Gargan

**Pour le 94** : RESF 94, CIVCR, Collectif Fontenay pour la Diversité, Assouevam, FCPE Val de Marne, MRAP 94, CGT Val de marne, FSU 94, Solidaires 94

### Contacts presse :

Pour le 92 : Judith Sebo 06 07 79 90 96

Pour le 93 : Jean Michel Delarbre 06 89 30 86 15

Pour le 94 : Pablo Krasnopolsky 06 33 53 62 21

Pour la région IDF : Marion Casanova 06 10 15 99 27 et Clémence Lormier 06 32 89 24 99